

## Conditions de garantie

de la société Supplies24 GmbH, Biberger Straße 93, D-82008 Unterhaching

### § 1 Garantie

(1) Le vendeur accorde une garantie de 36 mois sur les cartouches d'imprimante et les toners de la marque "Tonex" achetés chez lui.

(2) Si l'un des produits mentionnés est défectueux, le vendeur le remplacera, à sa discrétion, par une livraison ultérieure gratuite ou remboursera l'intégralité du prix d'achat. Après concertation préalable, le client doit au préalable envoyer la marchandise défectueuse au vendeur.

En outre, le vendeur garantit que l'utilisation de cartouches d'impression et de toner de la marque "Tonex" ne provoque aucun dommage, aucune usure prématurée ou autre détérioration des appareils dans lesquels ces produits sont utilisés par le client conformément à leur destination, comme par exemple les imprimantes ou les photocopieurs.

(3) Si, malgré tout, il est prouvé que l'utilisation de cartouches d'imprimante et de toner de la marque "Tonex" entraîne un dommage de l'appareil du client dans lequel ces produits ont été installés par le client conformément aux dispositions et au mode d'emploi de l'appareil, comme par exemple une imprimante ou un photocopieur, le vendeur remboursera les frais de réparation, mais au maximum la valeur actuelle de la pièce ou de l'appareil endommagé. Cela ne se fera qu'à condition que le vendeur ait été immédiatement informé par écrit (p. ex. par e-mail) par le client de la nature et de l'étendue du dommage (voir § 3 alinéa 1). Après évaluation par le service qualité du vendeur, il est décidé si le client doit envoyer l'appareil ou si la réparation doit être effectuée par des techniciens externes. En cas de garantie, le client n'a pas à payer de frais d'envoi. Les pièces remplacées deviennent la propriété du vendeur.

Le vendeur se réserve le droit de faire contrôler l'appareil concerné par un expert indépendant. Les dommages résultant d'une utilisation non conforme ou du non-respect des modes d'emploi et des consignes ainsi que du non-respect des spécifications du fabricant de l'appareil ne sont pas indemnisés.

(4) En outre, la garantie du fabricant de l'appareil du client n'est pas affectée.

### § 2 Durée de validité

(1) La durée de la garantie commence à la date d'achat.

(2) La réception par le vendeur de la notification du défaut et de la copie de la facture/du justificatif d'achat conformément au § 3 est déterminante pour le respect du délai.

### **§ 3 Exercice de la garantie, obligations du client**

(1) Pour exercer la garantie, le client doit informer le vendeur du défaut par écrit (par ex. par e-mail) et lui envoyer une copie de la facture/du bon d'achat du produit concerné.

(2) En cas de défaut, l'acheteur doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter les dommages. Les cartouches d'imprimante et les toners défectueux ne doivent pas être utilisés par le client après la constatation d'un défaut. Les imprimantes ou autres appareils endommagés par l'utilisation de cartouches d'impression et de toners défectueux ne doivent plus être utilisés par le client jusqu'à la réparation du dommage. Les dommages consécutifs à la poursuite de l'utilisation de cartouches d'impression et de toners défectueux par le client après la constatation d'un défaut ne sont pas couverts par la garantie.

### **§ 4 Limitations de la garantie**

Le client doit toujours respecter le mode d'emploi de l'appareil utilisé et les indications du fabricant. En cas de non-respect des modes d'emploi et des consignes ainsi que du non-respect des spécifications du fabricant de l'appareil et/ou en cas de modification de l'appareil ou de la marchandise et/ou d'utilisation non conforme à l'usage prévu ainsi que d'installation ou de montage non conforme et de manque d'entretien par l'acheteur ou par des tiers non autorisés, la garantie du vendeur est annulée.

Les demandes de manque à gagner et de dommages et intérêts sont également exclues de la garantie.

### **§ 5 Droits légaux**

Les droits de garantie légaux du client en cas de défaut existent indépendamment de la présente garantie et ne sont en aucun cas limités par la garantie. Les droits légaux des consommateurs en cas de défaut peuvent être exercés gratuitement par ces derniers.

Pour le service et de plus amples informations, veuillez contacter :

Adresse électronique.

E-Mail: [mail@supplies24.fr](mailto:mail@supplies24.fr)